



Listen to this article

Il existait chez les Juifs trois partis religieux. Le plus grand, et de beaucoup le plus important, était celui des Pharisiens, qui croyaient à une vie future qu'on pouvait atteindre par une résurrection qu'ils attendaient dans un avenir plus ou moins éloigné. Le second parti, moins important, était celui des Saducéens, qui se glorifiaient de leur sagacité. Ils ne croyaient pas en une résurrection, à une vie future, ni qu'il y eût des êtres angéliques d'un ordre spirituel. Ils s'en tenaient à des vues essentiellement matérialistes, ne croyant que ce qu'ils pouvaient apprécier avec leurs sens naturels. Le troisième parti, les Esséniens, acceptaient les enseignements païens de Platon, ne croyaient pas à une résurrection, et prétendaient que lorsque l'homme était mort il était plus vivant qu'auparavant. Cette secte, bien qu'ayant été mentionnée par Josèphe peu de temps après notre Seigneur, était cependant si faible, même au temps des apôtres, qu'il n'en est pas fait mention dans le Nouveau Testament.

Les Pharisiens, le parti le plus nombreux, le parti orthodoxe de ce temps-là, étaient ceux qui s'opposaient le plus au Seigneur par leurs arguments. Cependant, ils ne réussissaient pas à l'embarrasser, bien qu'ils lui envoyassent dans ce but les hommes les plus capables, afin de détruire l'influence qu'il pouvait exercer sur le commun peuple, en montrant que ses enseignements étaient illogiques et déraisonnables, ou bien, afin de le surprendre dans ses paroles et avoir ainsi l'occasion de l'accuser devant le gouverneur romain et d'exercer ainsi une pression politique pour arrêter son ministère. Ce fut en une semblable occasion, après une déception des Pharisiens, que les Saducéens s'approchèrent de Jésus pour lui poser une question qui, dans leur pensée, devait le rendre confus devant le peuple et montrer que non seulement sa doctrine était fausse et illogique, mais aussi pour augmenter leur prestige comme philosophes et leur supériorité comme maîtres, non seulement au-dessus de Jésus, mais aussi sur les Pharisiens.

DUQUEL SERA-T-ELLE LA FEMME ?

La loi juive réglait le cas de certains héritages, car chaque fils avait l'ambition de perpétuer sa propre famille. La loi demandait entre autres que, si un homme mourait sans laisser d'enfants, son frère, s'il en avait un, devait perpétuer son héritage en épousant sa veuve. La question, habilement posée par les Saducéens, supposait sept frères, dont le premier s'étant marié est mort sans enfant, les six autres, successivement, épousèrent la veuve et moururent sans enfant, la femme mourut après eux tous. Duquel de ces sept maris sera-t-elle la femme, dans la résurrection ? La question ainsi posée semble montrer l'absurdité de la doctrine d'une vie future et implique un trouble que toute l'éternité ne suffirait pas à dissiper.

Notre Seigneur répondit : "Vous vous égarez, ne connaissant pas les Ecritures, ni la puissance de Dieu". C'est-à-dire : la difficulté pour les Saducéens venait du fait qu'ils n'avaient pas compris les Ecritures et leur enseignement concernant la vie future après la résurrection et de n'avoir pas foi en la puissance de Dieu, qui est capable de surmonter toutes les difficultés. Notre Seigneur aurait pu s'arrêter là, en invoquant le fait que ses auditeurs ne connaissaient pas suffisamment le sujet pour le comprendre clairement, malgré ce qu'ils pourraient en dire. Mais Il n'omit pas de répondre, afin que nous, qui sommes venus plus tard, ayons une vue claire du sujet. Il donna l'explication suivante : "Les enfants de ce siècle se marient et sont donnés en mariage ; mais ceux qui ont été trouvés dignes d'avoir part au siècle à venir et à la résurrection des morts, ne prennent point de femme et n'ont point de mari". — Luc 20 : 35.

Nous savons que l'Eglise glorifiée ne se mariera pas, mais il ne s'agit pas ici de la classe de l'Eglise, de "l'Epouse" (qui sera réunie à son Seigneur, mariée symboliquement. Il n'est pas question des saints, mais c'est aux Juifs sous la loi que cette illustration doit s'appliquer.

Rien, dans cette illustration n'indique que la femme, ou quelques-uns de ses maris, aient été disciples du Seigneur et, en aucun sens du mot, des "saints". Et c'est à ce point de vue que nous devons comprendre la réponse du Seigneur. Il ne dit pas : Mes disciples ne se marieront pas, ou ne seront pas donnés en mariage, ni que telles expériences attendent ceux qui le suivent fidèlement, sa réponse s'applique à tous les Juifs. Il est vrai aussi que, dans le grec, l'article se trouve devant le mot résurrection dans la question comme dans la réponse, mais ce n'est pas une preuve positive qu'il s'agissait d'une résurrection spéciale ou principale, à moins qu'il n'eût été question de deux résurrections mises en contraste. En effet, la distinction entre la résurrection de l'Eglise et celle du monde n'avait pas encore été

enseignée par le Seigneur, et elle ne fut connue qu'après la Pentecôte. De sorte que les Saducéens ne pouvaient la connaître pour en parler. Ils savaient probablement que le Seigneur avait réveillé quelques morts, comme l'avaient fait les prophètes de l'ancien temps, et ils se référaient ainsi à l'anastasis (Résurrection) de l'avenir, en contraste et se distinguant de tout réveil temporaire du temps présent.

UNE PLEINE RESURRECTION EST-ELLE GARANTIE PAR LA RANÇON ?

Que signifie donc la réponse du Seigneur, limitée à "ceux qui seront jugés dignes d'avoir part à cette résurrection dans l'âge à venir" ? Le monde entier ne sera-t-il pas trouvé digne d'obtenir une pleine résurrection ? La mort du Seigneur n'est-elle pas la garantie d'une résurrection pour toute la race ? Oui ! La mort du Seigneur fut la propitiation grâce à laquelle les péchés du monde entier peuvent être effacés. Comme résultat de cette propitiation, tous les humains pourront être réveillés du sommeil de la mort et être libérés de la grande prison (de la tombe). Mais ce réveil, cette sortie de la tombe aura pour but l'instruction des humains, qui leur permettra de parvenir à la connaissance de la vérité. Ils pourront être sauvés, rétablis, délivrés complètement de toutes infirmités et imperfections, amenés graduellement, étape par étape hors du péché et de la condition de mort à la pleine perfection de vie, cette perfection absolue de vie sera accordée à ceux qui profiteront de ces opportunités bénies qui seront offertes lors de la "résurrection d'entre les morts".

Le relèvement aura lieu pendant les mille ans du règne de Christ. Dieu a prévu cette période, afin que l'humanité puisse atteindre la pleine perfection, qui a été perdue par Adam. Ainsi le monde participera à cette dispensation, qui est désignée comme "le jour du jugement", le jour où tous seront réveillés de la tombe, et ceux qui le voudront pourront atteindre le degré de perfection mentale, morale et physique, sous les influences bénies de ce temps-là.

Ceux qui, à la clôture de l'âge millénaire, auront démontré leur obéissance au Seigneur, qui auront été trouvés dignes de ses faveurs, seront eux-mêmes devenus parfaits, entièrement délivrés de la malédiction et de la mort, ceux-là ne se marieront plus et ne donneront pas en mariage. Le Seigneur n'a pas fait connaître quelles seront les conditions intermédiaires durant le Millénium, mais nous avons confiance qu'il saura diriger sagement la marche de l'humanité pour son bien, pour son instruction et son relèvement.

Le processus de relèvement de l'humanité marquera un développement graduel, à la fin du Millenium le changement sera si grand que ceux qui auront atteint ce degré de perfection entreront dans la vie éternelle. Ils seront tels qu'était Adam avant le péché et avant qu'Eve ait été tirée de lui pour former un être séparé. C'est dans ces conditions que les sexes cesseront, et les gens seront comme les anges. La formation des sexes a eu pour but de peupler la terre d'une race à l'image de Dieu.

LES DIFFERENCES SEXUELLES SONT TEMPORAIRES

Il est bon de rappeler que pendant le premier millier d'années après la chute, non seulement la vie était plus longue que maintenant, mais aussi les naissances étaient beaucoup moins fréquentes.

La vie éternelle est le don de Dieu par Jésus-Christ pour tous ceux de la race d'Adam qui voudront la recevoir sous les conditions de la nouvelle alliance conclue avec le peuple d'Israël et par l'intermédiaire de ce dernier donnant la possibilité à ceux qui le voudront d'entre les humains de devenir des enfants d'Abraham, de vrais Israélites selon le cœur. L'épreuve imposée à chacun sera l'obéissance absolue aux lois divines, c'est sous l'égide du Médiateur que chacun sera jugé. Ceux qui, pendant l'âge millénaire, démontreront leur fidélité et loyauté seront acceptés par le Père comme ses enfants, le royaume de Christ aura servi à leur rétablissement. En d'autres termes, ce sera "la résurrection pour le jugement", parce que "les récompenses ou les châtiments suivront promptement, ayant pour but de conduire à la justice et au relèvement de la condition de péché et de mort.

Lors de leur relèvement du péché et de la condition de mort pour obtenir la vie éternelle, les humains ne se marieront plus. Ceci ne peut s'appliquer à l'Église glorifiée et unie au Seigneur, ressuscitée pour la gloire, l'honneur et l'immortalité ; elle sera dans une condition semblable à son Seigneur, bien au-dessus des anges, de toute principauté et autorité et puissance. — 1 Pierre 3 : 22 ; Eph. 1 : 21.